

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 27.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Relax B 2**Numéro de la fiche technique de sécurité:** 49PD10470/16**Emploi de la substance / de la préparation** Agents de séparation**Producteur/fournisseur :**

maxit France s.a.s

4 rue de Mulhouse

Boîte Postale 27

F-68180 Horbourg-Wihr

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique**Description :** Huile minérale modifiée**Composants dangereux :** néant

3 Identification des dangers

Principaux dangers: Néant.**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

L'ingestion peut entraîner des problèmes d'aspiration et une pneumonie chimique.

Indications destinées au médecin :**Traitement**

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

(suite page 2)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 27.03.2007

Nom du produit Relax B 2

(suite de la page 1)

Observation subséquente relative à un risque de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications: Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Veiller à une aération suffisante.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation :**Précautions à prendre pour la manipulation:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'une nappe d'huile

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage :**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 27.03.2007

Nom du produit Relax B 2

(suite de la page 2)

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**No CAS Désignation de la substance % Type****Valeur Unité**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre A/P2.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Gants en PVC

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtement de protection résistant à l'huile

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	selon désignation produit
Odeur :	caractéristique

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 27.03.2007

Nom du produit Relax B 2

(suite de la page 3)

Changement d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé
Point d'écoulement	< - 60°C
Point d'inflammation:	150°C (DIN ISO 2592)
Température d'inflammation :	non déterminé
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20°C:	< 0,01 hPa (DIN 51640)
Densité à 15°C:	ca.0,88 g/cm ³ (DIN 51757)
Masse volumique:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble
valeur du pH:	Non applicable.
Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique à 40°C:	> 8,5 mm ² /s (DIN ISO 2431)
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants**Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
64742-53-6 distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités			
Oral	LD50	> 2000 mg/kg	(rat)

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Irritation de la peau possible du fait de la perte de matières grasses.**des yeux :** Provoque une légère irritation**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 27.03.2007

Nom du produit Relax B 2

(suite de la page 4)

Comportement dans des compartiments de l'environnement :**Mobilité et potentiel de bio-accumulation :** Peut s'accumuler dans les organismes.**Effets écotoxiques :****Comportement dans les stations d'épuration:**

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
--------------	----------------------	---------	------------

EC 50 (3h)	>100 mg/l	(Belebtschlamm)	
------------	-----------	-----------------	--

Indications générales :

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :**Recommandation :**

Doit être acheminé vers une décharge autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Catalogue européen des déchets	
--------------------------------	--

13 02 05	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
----------	--

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** -**Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :****Classe IMDG/GGVmer :** -**Marine Pollutant:** Non**Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :****Classe ICAO/IATA :** -**Indications complémentaires de transport :**

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

(suite page 6)

Fiche technique de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 27.03.2007

Nom du produit Relax B 2

(suite de la page 5)
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact : Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F